



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2024/2733

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi~~ ~~que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme~~ ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~

La demandeuse est la **s.r.l DEFECHÉ S CONSTRUCTION** dont les bureaux se trouvent **rue de la Sablonnière 33 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.

Le terrain concerné est situé **rue Biez du Moulin - 4102 SERAING (OUGRÉE)** et est cadastré **SERAING 10e division, section B, n° 0/146 Z 5**.

Le projet vise à "**construire trois habitations mitoyennes**" et présente les caractéristiques suivantes :

**Écart aux prescriptions du Schéma d'Orientation Local (anciennement PCA 02 Ougrée – AM 27-11-91). La hauteur sous corniche du projet est de ± 6,80m contre les 6 prévus au schéma précité.**

**Article D.VIII.13 du CoDT :** "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

**Article D.IV.40, al.3 du CoDT :** " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40 - R.IV.40-1 - D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33)**.

**L'enquête publique est ouverte le 29 mai 2024 et clôturée le 12 juin 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 29/05/2024, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN